

**GUIDE POUR VIVRE AU MIEUX
VOTRE SITUATION DE HANDICAP
DURANT VOTRE FORMATION A L'ENSTA BRETAGNE**

Un accompagnement au plus près de vous

Une école sensibilisée et attentive au handicap

La Direction de l'école, le Comité d'Hygiène de sécurité et des conditions de travail, les deux référents handicap (personnel et étudiants), les enseignants, coordonnent leurs actions afin d'améliorer les conditions de vie des étudiants sur le campus.

Les axes d'amélioration sont connus et mis en œuvre progressivement.

Ils portent principalement sur :

- l'accessibilité à nos locaux et la signalétique handicap
- l'accueil
- l'accompagnement durant la scolarité
- la diffusion d'informations pratiques pour faciliter votre parcours
- le soutien pour rechercher un stage et/ou un emploi...



Votre référent handicap (Madame Sylvie Guidal) est à votre écoute et tentera avec vous de trouver des solutions pour améliorer votre confort au sein de notre établissement. Bienvenue et surtout bonne scolarité !

Introduction

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes, est l'une des principales lois sur les droits des personnes en situation de handicap.

Les avancées de cette loi se font ressentir dans les domaines suivants :

- l'accueil des personnes en situation de handicap
- le droit à compensation (aménagement, prestations...)
- La scolarité
- L'orientation et l'emploi
- L'accessibilité Citoyenneté et participation à la vie sociale



Votre accueil et notre accompagnement

Cette loi du 11 février 2005 met l'accent sur le droit à l'éducation des personnes handicapées et les aménagements qui en dépendent dans les universités et établissements supérieurs.

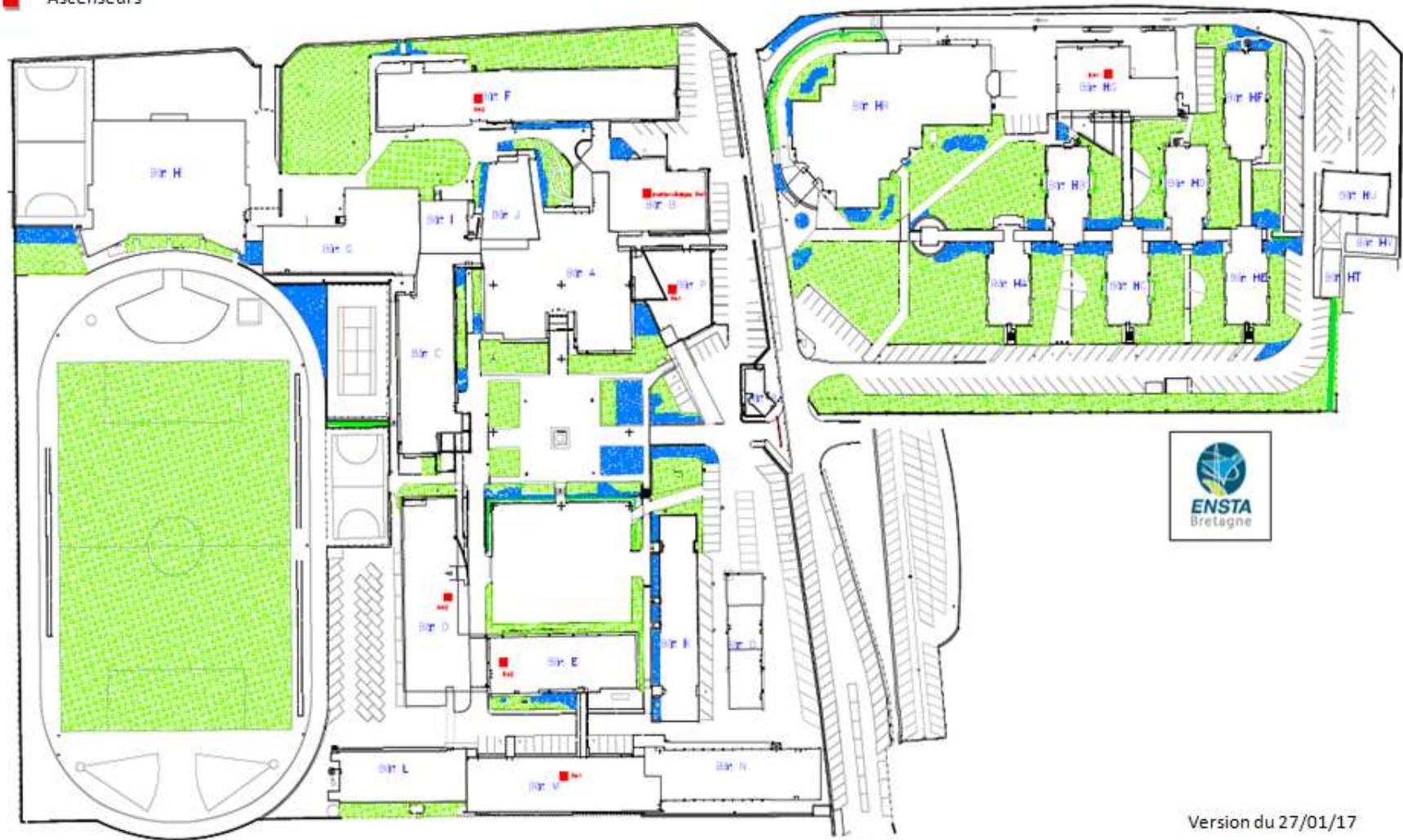
L'accueil et l'encadrement doivent être renforcés afin de permettre aux personnes en situation de handicap, de suivre une scolarité dans les meilleures conditions.

Le campus : L'aménagement du campus permet à une personne à mobilité réduite de se déplacer dans l'ensemble des bâtiments. Les plans aux pages suivantes vous indiquent les lieux des ascenseurs et les places réservées dans les amphis 1 et 3 en particulier. Une boucle magnétique a été installée cette année dans les 3 amphis.



Plan de l'école avec ascenseurs

■ Ascenseurs



Version du 27/01/17



Les parkings_: Des places sont signalées et réservées aux personnes en situation de handicap.

Le restaurant : il est facilement accessible. L'approvisionnement de votre compte restauration peut se faire en ligne sur notre site.

Les chambres PMR à la résidence des élèves : 2 chambres sont réservées (bâtiment B au rez-de-chaussée) aux personnes à mobilité réduite. Si vous êtes dans ce cas, les informations sont à donner dès la demande de réservation afin que le responsable de la résidence des élèves en tienne compte.

Veillez contacter Madame LE GUEN : email : odile.le.guen@ensta_bretagne.fr ou 02 98 34 88 02



Lors de votre arrivée à L'ENSTA Bretagne, l'équipe accueil se rendra disponible pour vous faire visiter, à votre rythme, les locaux et répondre à vos questions.

Votre droit à compensation

Des mesures différentes et adaptées peuvent être mises en place en fonction de votre situation de handicap. Ces mesures sont individualisées et permettent de réduire les difficultés rencontrées dans des situations de la vie quotidienne et en particulier la scolarité pour ce qui nous concerne.

Comme indiqué dans l'article L122-4 de la loi ci-dessous, vous pouvez demander au référent handicap un aménagement lors des cours ou examens prévus durant votre scolarité.

Créé par Loi n°2005-102 du 11 février 2005 - art. 19 JORF 12 février 2005 en vigueur le 1er janvier 2006

« Pour garantir l'égalité des chances entre les candidats, des aménagements aux conditions de passation des épreuves orales, écrites, pratiques ou de contrôle continu des examens ou concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur, rendus nécessaires en raison d'un handicap ou d'un trouble de la santé invalidant, sont prévus par décret. Ces aménagements peuvent inclure notamment l'octroi d'un temps supplémentaire et sa prise en compte dans le déroulement des épreuves, la présence d'un assistant, un dispositif de communication adapté, la mise à disposition d'un équipement adapté ou l'utilisation, par le candidat, de son équipement personnel. »

En fonction de votre handicap, votre référent prendra les informations et mesures nécessaires à un aménagement optimal de votre cadre de travail. Selon votre handicap, vos droits à compensation peuvent être plus ou moins importants.

Au sein des MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées), une équipe de la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) décide des mesures à mettre en place. Tous les partenaires, dans ce cas, mettent en œuvre les actions nécessaires. Par exemple, il s'agira pour une personne en déficience visuelle, du prêt d'un matériel qui lui permettra une lecture plus aisée des documents...



Je vous rappelle que vous êtes avant tout au cœur du dispositif et c'est à vous de déclencher les mesures d'accompagnement en vous appuyant sur les référents externes et internes à l'école. Vous devez être acteur de votre formation et jouer un rôle déterminant dans la construction de votre projet d'études.

Votre scolarité

Votre scolarité sera suivie par le service scolarité en lien avec le référent handicap et pourra à tout moment bénéficier des ajustements si nécessaire. Ainsi il est possible **selon votre handicap et avis du médecin** de bénéficier de :

- Majoration du temps pour des épreuves orales et écrites (sans dépasser le 1/3 temps réglementaire) sauf exception. **La demande est à formuler dès votre arrivée**
- Adaptation des conditions matérielles, humaines et techniques des épreuves
- Etalement de l'apprentissage et du passage des épreuves selon les possibilités (réaménagement du temps)
- Adaptation des contrôles ou dispenses d'épreuves en fonction du handicap. Le référent handicap prendra contact avec la MDPH qui suit votre dossier si besoin.
- Test TOEIC (Le référent handicap prend contact avec ETS Global Mission handicap si des aménagements sont à demander avec votre certificat médical à l'appui)
- Un plan d'accompagnement sera établi dès votre arrivée. Il portera sur les compensations à mettre en place lors de votre cursus. Il présentera tous les réajustements nécessaires en cas de mauvaise appréciation de notre part ou de la vôtre. C'est un outil de travail qui décrira les actions menées, les réajustements.... Des rendez-vous réguliers seront pris avec le référent handicap (2 fois par semestre)

Le soutien à l'orientation (stages et emplois)

Depuis 2005, la loi instaure pour tout établissement du public ou du privé comptant 20 salariés ou plus dans ses effectifs, une obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés.

La Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé (RQTH) : Elle offre des avantages en matière d'orientation et d'insertion professionnelles.

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (CDAPH) créée par la loi de février 2005 de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) est une instance qui étudie les demandes de Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé entre autres. Elle peut :

- reconnaître la qualité de travailleur handicapé : le travailleur bénéficie alors des mesures d'aide à l'orientation et l'insertion professionnelles telles que :
 - o l'accès à l'emploi à travers des contrats aidés ou des mesures de l'AGEFIPH (association de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées)
 - o l'accompagnement vers l'emploi en milieu ordinaire par le biais de
 - o e CAP EMPLOI
 - o le maintien dans l'emploi en lien avec la médecine du travail et le SAMETH (Service d'appui au maintien à l'emploi des personnes handicapées)

- l'accès à des formations ou à un travail en milieu protégé si votre demande de RQTH s'accompagne d'une demande d'ORP (Orientation et de Reclassement Professionnel).

Cette commission peut également :

- refuser la qualité de travailleur handicapé : dans ce cas de figure, le demandeur peut former un recours auprès de la MDPH ou d'une juridiction administrative.



Pour vous accompagner au mieux, le bureau des stages a déposé sur la plateforme d'information de l'école (Moodle), des informations utiles pour vos recherches et validations de stages. Les responsables de branches (CI2A) et de profils (CI3A) pourront également répondre à vos questions. Bien entendu le référent handicap se tient à votre disposition.



Votre vie à Brest et à l'école (participation à la vie sociale)

Vous souhaitez vous déplacer aisément dans Brest :

<https://www.brest.fr/au-quotidien/se-deplacer-stationner-805.html>

Vous souhaitez connaître l'actualité de votre ville : www.brest.fr vous sera très utile

Vous voulez voyager à partir de l'aéroport de Brest-Bretagne :

<https://www.brest.aeroport.bzh/personnes-a-mobilite-reduite>

En ce qui concerne **l'ENSTA Bretagne**, vous disposez d'un nombre important d'activités organisées par le Bureau des Elèves.

Les adhésions aux différents clubs se font en début d'année scolaire lors d'un forum dans la salle d'examens.

Renseignez vous auprès des étudiants qui pratiquent ces activités depuis l'année dernière avant de vous y inscrire.

La plaquette alpha qui regroupe les associations et clubs est accessible sur cette page :

<http://www.ensta-bretagne.fr/index.php/bureau-des-eleves/>

Le guide « **Bienvenue dans votre école** » distribué dès votre arrivée, vous donnera des indications pratiques sur la médiathèque, le restaurant du campus, et surtout les noms et fonctions des personnes qui sauront vous renseigner durant votre scolarité.

Evidemment le site internet de l'école <http://www.ensta-bretagne.fr/> vous permettra de suivre l'actualité de l'école.

Des adresses et contacts utiles



- MDPH : Maison départementale des personnes handicapées Finistère :

Faire reconnaître le handicap

1 C rue Félix le Dantec – 29018 Quimper Cedex

contact@mdph29.fr

02 98 90 50 51

<http://www.mdph29.fr/>

- L' AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées

Accompagnement dans vos démarches pour accéder et conserver votre emploi

4 Avenue Charles Tillon - 35000 Rennes

0 800 11 10 09

<https://www.agefiph.fr/>

- CAP EMPLOI – OHE PROMETHEE : **Compenser le handicap/aménager le poste/conserver son emploi/ se former/trouver un emploi**

ZI de Kergonan – 7 rue de Kervezennec – 29200 BREST

02 98 80 81 00

accueil.brest@capemploi29.com

<http://www.capemploi.net/cap-emploi/>

- HANDISUP : Association qui a pour but de favoriser, développer, promouvoir l'insertion socioprofessionnelle des étudiants

40 rue de la République
29200 Brest

<http://www.handisupbretagne.org/>

- FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (convention avec Pôle Emploi renouvelée en mars 2016)

12 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

www.fiphfp.fr

- L'ADAPT : Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

10, rue Fautras - 29200 Brest
02 98 43 02 01
do-bretagne.ms@ladapt.net

<http://www.ladapt.net/>



Quelques sites internet à consulter

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

Service public de la diffusion du droit

<https://www.emploipublic.fr/offre-emploi/offre-emploi-handicap>

Toutes les offres d'emploi handi-accessibles du secteur public

<https://www.monster.fr>

Conseils et offres d'emplois

<https://www.cademploi.fr/>

Conseils et offres d'emplois

<https://www.apf-francehandicap.org/>

Association des paralysés de France

<https://handicap-international.fr/>

Organisation non gouvernementale

www.handi-cv.com

Offres de stages jeunes diplômés

www.handroit.com

Site sur le droit relatif au handicap et offres d'emploi

www.toushanscene.fr

Concours organisé depuis 2012 dans les établissements post bac

La règle du jeu est simple, constituez une équipe de 2 à 4 étudiants handicapés

et/ou non handicapés, et mettez le handicap à l'affiche en vous mettant

« Tous HanScène® » dans une vidéo d'une durée de 2 à 3 minutes maximum

[https://hts-france.org/solitudiant-challenge:](https://hts-france.org/solitudiant-challenge)

Challenge Handitudiant

BONNE SCOLARITE
A L'ENSTA Bretagne